Cycle d'intégration des officiers

Le Cycle d'intégration des officiers (CIO) permet à des officiers expérimentés d'intégrer des emplois civils au sein des administrations de l'État et d'aborder leurs nouvelles responsabilités dans les meilleures conditions.

Crédit image | ©iStock.com

Sommaire

→ Publics et conditions d'accès
→ Objectifs de la formation
→ Contenu
→ Cursus • Durée
→ Points forts de la formation
→ Débouchés • Métiers • Carrières
→ Contact

Publics et conditions d'accès

Le recrutement est ouvert aux officiers de police, gendarmerie, marine et de l'armée - c'est-à-dire à des cadres de haut niveau et spécialistes responsables de la formation et du commandement des personnels.

La procédure de sélection est encadrée par l'article L4139-2 du Code de la défense. Ainsi, les candidats doivent avoir effectué 10 ans de service et obtenu l'agrément du ministre de la Défense.

Consulter l'article L4139-2 sur Légifrance

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) organise la procédure de sélection des officiers pour leur recrutement dans le corps des administrateurs de l'État, avec l'appui des ministères employeurs. Le recrutement se fait après une sélection sur dossier et un entretien.

Objectifs de la formation

En application de l'article 62 de la loi du 24 mars 2005 portant statut général des militaires, plusieurs départements ministériels et corps d'encadrement supérieur souhaitent recruter des militaires dans le corps des administrateurs de l'État (ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, ministère de l'Intérieur, Ville de Paris...) et des inspections générales.

Consulter l'article 62 de la loi du 24 mars 2005 sur Légifrance

Le Cycle d'intégration des officiers (CIO) tend à accompagner ces officiers dans leur démarche de reconversion et à faciliter leur intégration dans les emplois civils qu'ils auront choisis.

Contenu

Les enseignements sont communs à ceux du Cycle supérieur des administrateurs civils (CSPA) et du Cycle international de perfectionnement (Cip).

Cursus • Durée

Le Cycle d'intégration des officiers (CIO) se déroule chaque année de début avril à fin juillet.

La formation se déroule en 2 temps :

Un stage pratique de 4 semaines en préfecture

Une phase d'enseignement de 3 mois

entièrement commune avec les élèves du Cycle supérieur des administrateurs civils (CSPA) et du Cycle international de perfectionnement (Cip)

Points forts de la formation

- → Des enseignements communs à 3 cycles (Cip, CSPA et formation initiale)
- → Une occasion unique d'échange et de partage d'expériences
- → Une formation professionnalisante (travaux de groupe, études de cas...)

Débouchés • Métiers • Carrières

À l'issue de ce cycle, les officiers sortants sont aptes à prendre les fonctions d'administrateurs de l'État, c'est-à-dire des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise ou de contrôle :

- → dans les administrations de l'État
- → les services administratifs d'une juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif
- → dans les établissements publics administratifs de l'État

Contact

Vous avez des questions ? Contactez-nous !

Les équipes du département des concours de l'INSP sont à votre écoute. Sélectionnez l'objet "Formation continue" pour les contacter !

Formulaire de contact